

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02363

Numéro SIREN : 830 794 400

Nom ou dénomination : A & N FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2019 sous le numéro de dépôt 6616

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

A & N FINANCES
100 rue Guy Môquet
59420 Mouvaux

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : A & N FINANCE

Numéro RCS : 830 794 400

Numéro Gestion : 2017B02363

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: 100 rue Guy Môquet
59420 Mouvaux

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/09/2018

Durée de l'exercice : 15 mois

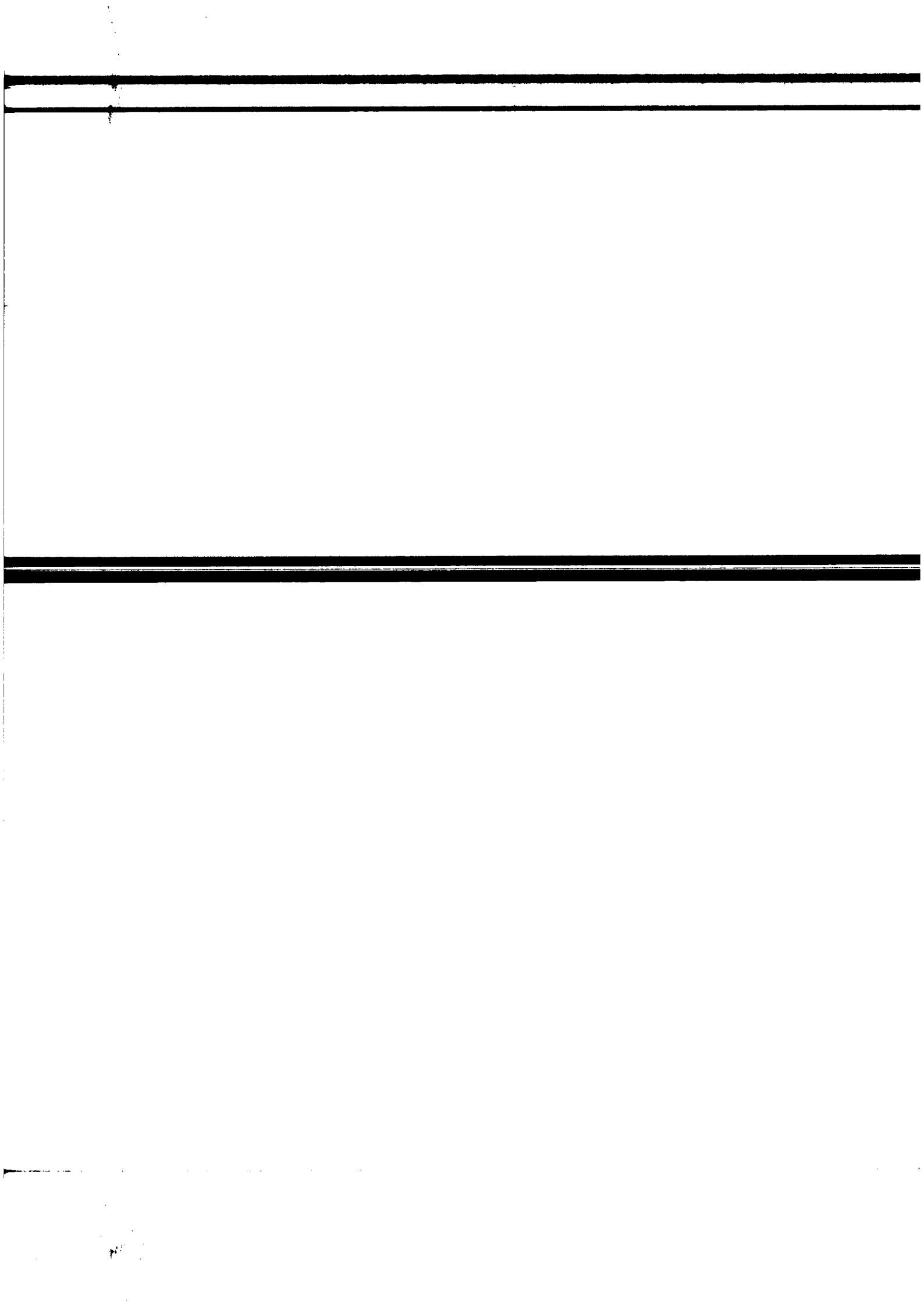
Comptes annuels déposés le : 04/04/2019

Sous le numéro : 6616

Délivré à Lille Métropole le 10 avril 2019

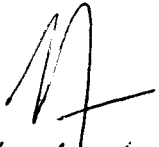
Le Greffier,





201956676 LC

copie certifiée conforme
à l'original.
le Président


Nicolas LEBLANC

A&N Finances

Numéro SIRET : 83079440000010

100 RUE GUY MOQUET
59420 MOUVAUX

COMPTES ANNUELS du 05/07/2017 au 30/09/2018

PH

Bilan et Compte de Resultat**A&N Finances****BILAN SIMPLIFIÉ**

Période du 01/07/2017 au 30/09/2018

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 30/09/2018 (15 mois)		Exercice précédent Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	15 000		15 000	100,00	
ACTIF IMMOBILISÉ	15 000		15 000	100,00	
Matières premières, approv., en cours de production					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
Valeurs mobilières de placement					
Banques, C.C.P., et autres disponibilités					
Caisse					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT					
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	15 000		15 000	100,00	

PASSIF		Exercice clos le 30/09/2018 (15 mois)		Exercice précédent Néant	
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)		1 000	6,67		
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice		-3 634	-24,22		
Provisions réglementées					
CAPITAUX PROPRES		-2 634	-17,55		
Provisions pour risques et charges					
Emprunts et dettes assimilées		56	0,37		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Autres dettes		17 578	117,19		
Produits constatés d'avance					
DETTES		17 634	117,58		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF		15 000	100,00		

A&N Finances

COMpte DE Résultat Simplifié

Période du 01/07/2017 au 30/09/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/09/2018		Exercice précédent Néant		Variation	
		Exportation	Total	%	Total	%	Variation
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services							
Chiffres d'Affaires Nets							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes			3 490			3 490	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			143			143	N/S
Rémunérations du personnel							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des charges d'exploitation			3 633			3 633	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-3 633			-3 633	N/S
Produits financiers							
Produits exceptionnels							
Charges financières			0				
Charges exceptionnelles							
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS			-3 634			-3 634	N/S
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices							
Total des Produits							
Total des Charges			3 634			3 634	N/S
RÉSULTAT NET			-3 634			-3 634	N/S
Perte							
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

A & N FINANCES
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 26 Décembre 2018

*Copie certifiée conforme
à l'original
Le Président
Nicolas GEORGES*

L'an deux mil dix-huit
Le 26 décembre, à 15 heures

Les associés de la Société A&N FINANCES
Société par Actions Simplifiées au capital de 1 000 Euros dont le siège social est sis à Mouvaux 59420
100 rue Guy Môquet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole
sous le numéro 830 794 400 se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation
du Président.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Monsieur Nicolas GEORGES :

La pleine propriété de DEUX (2) actions, numérotées de 1 à 2,
L'usufruit de QUARANTE HUIT (48) actions, numérotées 3 à 50

Madame Aline DEVIANNE :

La pleine propriété de CINQUANTE (50) actions, numérotées de 51 à 100

Monsieur Louis GEORGES :

La nue-propriété de SEIZE (16) actions, numérotées de 3 à 18

Monsieur César GEORGES :

La nue-propriété de SEIZE (16) actions, numérotées 19 à 34

Madame Léonore GEORGES :

La nue-propriété de SEIZE (16) actions, numérotées 35 à 50



Représentant la totalité des parts, soit 100 actions

Monsieur Nicolas GEORGES préside la réunion en sa qualité de Président de la Société.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président rappelle que les associés se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- adoption du rapport du Président & constatation d'une perte de 3 634 €

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,
- les statuts de la société.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais fixés par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne de demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Et décide l'affectation de la perte en Report à Nouveau.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président ainsi que par tous les associés après lecture.

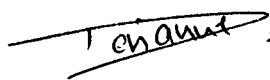
Le Président
Nicolas GEORGES



Les Associés
Nicolas GEORGES



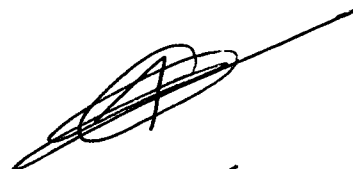
Aline DEVIANNE



Louis GEORGES



César GEORGES



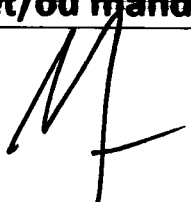
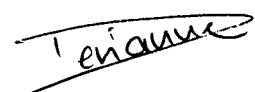
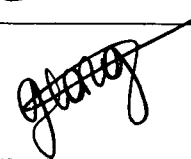
Léonore GEORGES



Société A & N FINANCES
Société par Actions Simplifiées au capital de 1 000 €
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole
sous le numéro 830 794 400

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 26.12.2018

FEUILLE DE PRESENCE

Nom et Adresse	Actions	Voix	Signatures des associés et/ou mandataires
Nicolas GEORGES Ayant la pleine propriété de 2 actions (1 à 2) Et l'usufruit de 48 actions (16 à 100)	2	50	
Aline DEVIANNE Ayant la pleine propriété de 50 actions (51 à 100)	50	50	
Louis GEORGES Ayant la nue-propriété de 16 actions (3 à 18)	16	0	
César GEORGES Ayant la nue-propriété de 16 actions (19 à 34)	16	0	
Léonore GEORGES Ayant la nue-propriété de 16 actions (35 à 50)	16	0	

TOTAL :

100

100

*Copie certifiée conforme
à l'original
le président
NF
Nicolas GEORGES*

A & N FINANCES
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 26 Décembre 2018

L'an deux mil dix-huit
Le 26 décembre, à 15 heures

Les associés de la Société A&N FINANCES
Société par Actions Simplifiées au capital de 1 000 Euros dont le siège social est sis à Mouvaux 59420
100 rue Guy Môquet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole
sous le numéro 830 794 400 se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation
du Président.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Monsieur Nicolas GEORGES :

La pleine propriété de DEUX (2) actions, numérotées de 1 à 2,
L'usufruit de QUARANTE HUIT (48) actions, numérotées 3 à 50

Madame Aline DEVIANNE :

La pleine propriété de CINQUANTE (50) actions, numérotées de 51 à 100

Monsieur Louis GEORGES :

La nue-propriété de SEIZE (16) actions, numérotées de 3 à 18

Monsieur César GEORGES :

La nue-propriété de SEIZE (16) actions, numérotées 19 à 34

Madame Léonore GEORGES :

La nue-propriété de SEIZE (16) actions, numérotées 35 à 50

Représentant la totalité des parts, soit 100 actions

Monsieur Nicolas GEORGES préside la réunion en sa qualité de Président de la Société.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président rappelle que les associés se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- continuation de l'activité malgré le montant des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,
- **les statuts de la société.**

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais fixés par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne de demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide **la continuation de l'activité malgré le montant des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social**

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président ainsi que par tous les associés après lecture.

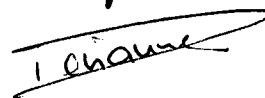
Le Président
Nicolas GEORGES



Les Associés
Nicolas GEORGES



Aline DEVIANNE



Louis GEORGES



César GEORGES



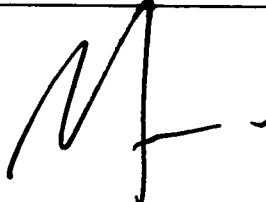
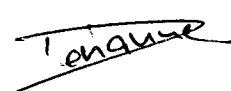
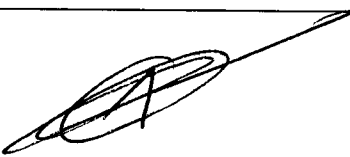
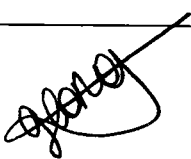
Léonore GEORGES



Société A & N FINANCES
Société par Actions Simplifiées au capital de 1 000 €
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole
sous le numéro 830 794 400

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 26.12.2018

FEUILLE DE PRESENCE

Nom et Adresse	Actions	Voix	Signatures des associés et/ou mandataires
Nicolas GEORGES Ayant la pleine propriété de 2 actions (1 à 2) Et l'usufruit de 48 actions (16 à 100)	2	50	
Aline DEVIANNE Ayant la pleine propriété de 50 actions (51 à 100)	50	50	
Louis GEORGES Ayant la nue-propriété de 16 actions (3 à 18)	16	0	
César GEORGES Ayant la nue-propriété de 16 actions (19 à 34)	16	0	
Léonore GEORGES Ayant la nue-propriété de 16 actions (35 à 50)	16	0	

TOTAL :

100

100

(I) En cas de mandat, le pouvoir donné, demeure annexé à la feuille de présence